

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.162

Nombre de membres :

| | | | |
|-------------------------------------|----|------------|----|
| Afférents au Conseil Municipal | 29 | | |
| En exercice | 29 | | |
| Qui ont pris part à la délibération | 25 | Pour : | 25 |
| | | Contre : | 0 |
| | | Abstention | 0 |

Date de la convocation : 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Bertrand DEBUISSER pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Nelly DENES pouvoir à Mme Monique PONS, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Caroline CHALLET, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie VIGNE, Mme Lyliya CHALLAL, Mme Thérèse FOISSAC, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : DEMANDE DE LABELLISATION "CRECHE A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE" AVIP

Exposé :

Afin de renforcer sa politique à destination des familles en situation d'insertion professionnelle et sociale, la caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne lance un appel à projet pour développer et valoriser des pratiques qui visent à offrir aux parents un accompagnement social et

professionnel en vue de leur intégration durable sur le marché du travail, par un accès facilité à des places d'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) pour leur enfant.

Ainsi les crèches à vocation d'insertion professionnelles (Avip) répondent à un double objectif :

- lever l'un des freins à la reprise d'emploi pour les parents,
- favoriser l'accès aux modes d'accueil pour leurs enfants, qui en sont plus souvent exclus.

Ce label cible les familles inscrites dans une démarche d'insertion bénéficiant d'un accompagnement par Pôle emploi ou tout autre acteur de l'insertion ou social (CCAS, mission locale, référent RSA, travailleurs sociaux, organismes de formation, ...).

La ville d'Aucamville propose une offre de services et d'équipements importante qui permet aux familles Aucamvilloises de concilier plus aisément vie familiale et vie professionnelle. La Halte-Garderie et la crèche des lutins pratiquent déjà cet accompagnement, car est considéré comme parent qui travaille la personne en parcours de réinsertion professionnelle et la personne en formation.

La labellisation serait l'opportunité d'assoier le positionnement de ces deux structures comme références.

Afin d'entrer dans le processus « AVIP », un dossier de demande de labellisation est à compléter avant janvier 2023.

En intégrant ce dispositif, le multi-Accueil des « des lutins » et la halte-garderie « Les Galopins » s'engagent à :

- Inscrire l'offre AVIP en complémentarité avec les offres du territoire afin d'assurer une place pérenne pour l'enfant à la reprise d'emploi du parent à l'échelle d'un territoire élargi et ce, jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. La structure précisera le travail en proximité avec les acteurs petite enfance (exemple : RPE) ;
- Signaler sur la fiche identitaire du site monenfant.fr la spécificité « crèche à vocation d'insertion professionnelle » ;
- Offrir un temps d'accueil hebdomadaire de 10 heures minimum pour les enfants ;
- Établir un contrat de 6 mois renouvelable une fois entre Pôle Emploi ou autre partenaire de l'insertion, la structure et la famille ;
- Adapter le fonctionnement du service d'accueil aux besoins de ces familles et à l'évolution de leur situation, notamment en faisant évoluer les périodes d'accueil lors des périodes de formation ou de reprise d'emploi ;
- Compléter une grille d'évaluation par Eaje engagé (typologie des familles, partenaires de l'insertion, du social..) à transmettre à la CAF de la Haute-Garonne, une fois par an. Une évaluation annuelle du dispositif, sera menée avec les partenaires locaux ;
- Nommer un référent en charge du suivi du dispositif Avip au sein de chaque structure ;
- Inscrire l'engagement dans le projet d'établissement (notamment son volet social) et ses modalités dans le règlement de fonctionnement ;
- Adhérer aux principes de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ;
- Travailler en étroite collaboration avec les services prescripteurs, Pôle emploi et le Conseil Départemental, organiser des temps d'échanges réguliers avec les référents emploi des services prescripteurs, afin de suivre le parcours professionnel du parent et adapter les contrats d'accueil de l'enfant ;

En contrepartie, la municipalité percevra une aide au démarrage de 10 000€ par structure pour la période de septembre 2023 à septembre 2024 puis de 5 000€ pour l'année 2025.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 14 novembre 2022,

Entendu l'exposé de Mme BALAGUE, Cinquième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'autoriser le Maire à solliciter la labellisation « crèche à vocation d'insertion professionnelles » (Avip) pour l'Eaje Les Lutins et la Halte-Garderie Les Galopins.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer tout document utile à la bonne gestion et au suivi de l'évaluation de la labellisation crèche Avip avec la Caf de Haute-Garonne.

Article 3 : d'inscrire au budget les recettes générées par cette labellisation

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement